



Délibération 2019 – 024 du 07 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 26 février 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF – D. LEVESQUE – A.M. BARBIER – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – M. GORGUET

MM. J.F. LALY – X. DUQUESNE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – P. GORGUET – B. BRONNIART – J.C. MAYEUX – C. AUDEGOND – J.N. MENAGE – M. REBOUT – J.C. DERUE – E. BURDIAC – H. COPIN – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – J. CAPELLE – D. BASSEUX – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – M. POUILLAUE – J. DESCAMPS – A. PREVOST – J.L. CANDAT

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE
M. E. BURDIAC, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION
M. D. BASSEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. P. BLONDEL
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET
M. M. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET
M. A. PREVOST, absent et excusé, a été suppléé par M. T. ROUCOU

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE
M. C. AUDEGOND, absent et excusé, a donné pouvoir à M. P. COLLE
M. J.C. DERUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL

Objet : Environnement – Erosion et ruissellement – Lancement d'une Etude Hydraulique sur l'ensemble du territoire communautaire.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil communautaire la compétence de l'intercommunalité en matière de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement des eaux pluviales.

Monsieur le président rappelle à cet effet les épisodes pluvieux subis par certains secteurs du territoire communautaire qui ont entraîné des dégâts et se sont traduits par des reconnaissances d'états de catastrophes naturelles pour certaines communes et plus particulièrement les communes situées sur le cours d'eau de l'Hirondelle.

A ce titre, Monsieur le Président indique que l'intercommunalité a lancé une étude qui a été confiée au Cabinet LIOSE pour identifier l'importance du phénomène et pour étudier des solutions alternatives d'hydraulique douce permettant de réduire les phénomènes d'érosion des sols et de ruissellement des eaux pluviales.

Monsieur le Président précise que les études doivent être menées sur des territoires pertinents et cohérents géographiquement.

Monsieur le Président fait état de la particularité géographique du territoire communautaire situé sur le plateau de l'Artois sur la ligne de partage des eaux entre la Manche et la Mer du Nord qui partage le territoire en plusieurs bassins versants : le bassin versant de la Sensée qui couvre la plus grosse partie du territoire communautaire sur lequel se trouve d'ailleurs le sous bassin de l'Hirondelle, le bassin versant de la Somme Aval, le bassin versant de la Haute Somme, le bassin versant de l'Escaut et le bassin versant de l'Authie.

Monsieur le Président expose ensuite la nécessité de faire appel à un cabinet d'études spécialisées capable d'accompagner techniquement l'intercommunalité dans ce travail d'analyse et de réflexion. Cette étude est susceptible également de recevoir une aide de la part de l'Agence de Bassin Artois Picardie représentant 70 % du montant éligible de l'opération.

Monsieur le Président indique également que le 11^{ème} programme de l'Agence de Bassin prévoit des aides en matière de travaux et notamment de travaux d'hydraulique douce (fascines, bandes enherbées, haies...).

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés :

- d'approuver le lancement d'une étude hydraulique concernant les différents bassins versants du territoire communautaire permettant d'identifier les différentes problématiques liées au ruissellement et à l'érosion des sols et de mettre en œuvre des techniques alternatives de gestion de ces phénomènes érosifs
- de solliciter auprès de l'Agence de Bassin Artois Picardie une subvention sur cette étude concernant l'ensemble du territoire communautaire à l'exception du bassin versant de l'Hirondelle dont l'étude a déjà été engagée ;
- de lancer une consultation en vue de désigner dans le cadre d'une procédure adaptée de marché public l'entreprise qui sera chargée de réaliser cette étude ;
- d'autoriser monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour engager cette opération ;
- de prévoir les crédits nécessaires au financement de cette opération dans le cadre du budget primitif 2019 (Budget Principal - Section d'Investissement – Opération 21 Lutte contre l'érosion.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 7 mars 2019 et transmission
en Préfecture le 7 mars 2019.

Le Président,

Jean-Jacques COTTÉ



Le Président,

Jean-Jacques COTTÉ



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 22/03/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 22/03/2019